

Compte-rendu de réunion
Commission Locale de l'Eau SAGE Douve-Taute

Mardi 25 mars 2025 (Salle du conseil – Mairie de Carentan-les-Marais)

Liste des membres invités (liste d'émargement) :

COLLEGE	Représentant (Nom, Prénom)			Structure / Organisation	SIGNATURE
Collectivités et établissements locaux	1 Monsieur	VOGT	Pierre	Conseil Régional de Normandie	Absent
	2 Madame	LE GOFF	Maryse	Conseil Départemental de la Manche	Excusé
	3 Madame	MARTIN-MORVAN	Véronique	Conseil Départemental de la Manche	Absent
	4 Monsieur	MARIE	Hervé	Conseil Départemental de la Manche	Présent
	5 Monsieur	POULAIN	Jean-Marie	Communauté de communes Côte Ouest Centre Manche	a donné pouvoir à Jean-René Lechatreux
	6 Monsieur	LECHATREUX	Jean-René	Communauté d'agglomération Le Cotentin	Présent
	7 Madame	HEROUT	Marie-Agnès	Communauté de communes de la Baie du Cotentin	Absent
	8 Monsieur	TOLLEMER	Jean-Pierre	Maire de Sottevast	Absent
	9 Monsieur	GUEGAN	Jean-Pierre	Maire de Graignes-Mesnil-Angot	Présent
	10 Monsieur	LHONNEUR	Jean-Pierre	Maire de Carentan Les Marais	Présent
	11 Monsieur	LEBRETON	Robert	Mairie de Colomby	Présent
	12 Monsieur	MAUQUEST	Jean-Pierre	Mairie de Montebourg	Absent
	13 Monsieur	BARBE	Stéphane	Maire de Tollevast	Absent
	14 Monsieur	HAIZE	Jean-Claude	Maire délégué de Les Veys	Absent
	15 Madame	HEBERT	Anne	Maire de Marchésieux	Présente
	16 Monsieur	AUBRIL	Pierre	Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin	Présent
	17 Monsieur	BEUVE	Joël	Syndicat départemental de l'eau de la Manche	Absent
	18 Monsieur	GRAWITZ	Xavier	Syndicat départemental de l'eau de la Manche	Présent
	19 Monsieur	LEROUXEL	Jean-Luc	Syndicat départemental de l'eau de la Manche	Absent
	20 Monsieur	LAUNEY	Jean-Luc	Syndicat mixte de production d'eau potable de l'Isthme du Cotentin	Présent

Tableau 1: Collège des collectivités et établissements locaux

COLLEGE	Structure / Organisation			Signature
USAGERS	1 Monsieur	le président ou son représentant	Chambre d'agriculture de la Manche	Présent – LECOUSTEY Marc
	2 Monsieur	le président ou son représentant	Chambre de commerce et d'industrie Ouest-Normandie	Absent
	3 Monsieur	le président ou son représentant	Comité Régional de conchyliculture Normandie Mer du Nord	Excusé
	4 Monsieur	le président ou son représentant	Association Syndicale des bas fonds de la Douve	Présent – FLAMBARD Bertrand
	5 Monsieur	le président ou son représentant	Association Syndicale des bas fonds de la Taute	Présent – DUCLOUE Loic
	6 Monsieur	le président ou son représentant	Union des Associations Syndicales de la Côte Est	Excusé
	7 Monsieur	le président ou son représentant	Fédération départementale des associations agréées pour la pêche et la protection des milieux aquatiques	Absent
	8 Monsieur	le président ou son représentant	Fédération départementale des chasseurs de la Manche	Présent – GUERIN David
	9 Monsieur	le président ou son représentant	GRAPE	Absent
	10 Madame	le président ou son représentant	CREPAN	Excusé
	11 Monsieur	le président ou son représentant	Comité Départemental de Canoë-kayak	Présent – GERE Cyrille
	12 Monsieur	le président ou son représentant	Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir	Présent – HEBERT Jacky

Tableau 2: Collège des Usagers

COLLEGE	Structure / Organisation			Signature
Etat et Institutions publiques	1 Monsieur	le Préfet coordinateur de Bassin Seine-Normandie ou son représentant	Préfecture de coordination du Bassin Seine-Normandie	Absent
	2 Monsieur	le Préfet de la Manche ou son représentant	Préfecture de la Manche	Présent (Représenté par DAVID Alexandra)
	3 Madame	la directrice territoriale des Bocages Normands ou son représentant	Agence de l'eau Seine-Normandie	Présente (Représenté par OLIVIER Sandrine)
	4 Monsieur	le Directeur Régional ou son représentant	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Normandie	a donné pouvoir à la DDTM
	5 Madame	la Directrice ou son représentant	Direction départementale des territoires et de la mer	Présente (Représenté par CHARLES Isabelle)
	6 Monsieur	le Directeur général ou son représentant	Agence régionale de santé de Normandie	a donné pouvoir à la DDTM
	7 Monsieur	le Directeur Régional ou son représentant	Office Français de la Biodiversité	Excusé
	8 Monsieur	le Responsable ou son représentant	IFREMER Laboratoire environnement - Ressources de Normandie	Absent

Tableau 3: Collège de l'état et institutions publiques

Hors CLE	Représentant (Nom, Prénom)			Structure / Organisation	Signature
Hors CLE	1 Monsieur	HAMEL	Mickael	Syndicat départemental de l'eau de la Manche	Présent
	2 Monsieur	PAGNIER	Hubert	SMPEP de l'Isthme du Cotentin	Présent
	3 Monsieur	ANSART	Franck	Syndicat départemental de l'eau de la Manche	Présent
	Monsieur	FILLOL	Nicolas	Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin	Présent
	4 Madame	JOLY	Marie	ANTEA	Présent
	5 Monsieur	ROSSI	Aurélien	ANTEA	Présent
	6 Madame	KERVAREC	Fabienne	ANTEA / Boîte à outils	Présent

Tableau 4: Hors membre de la CLE du SAGE Douve - Taute

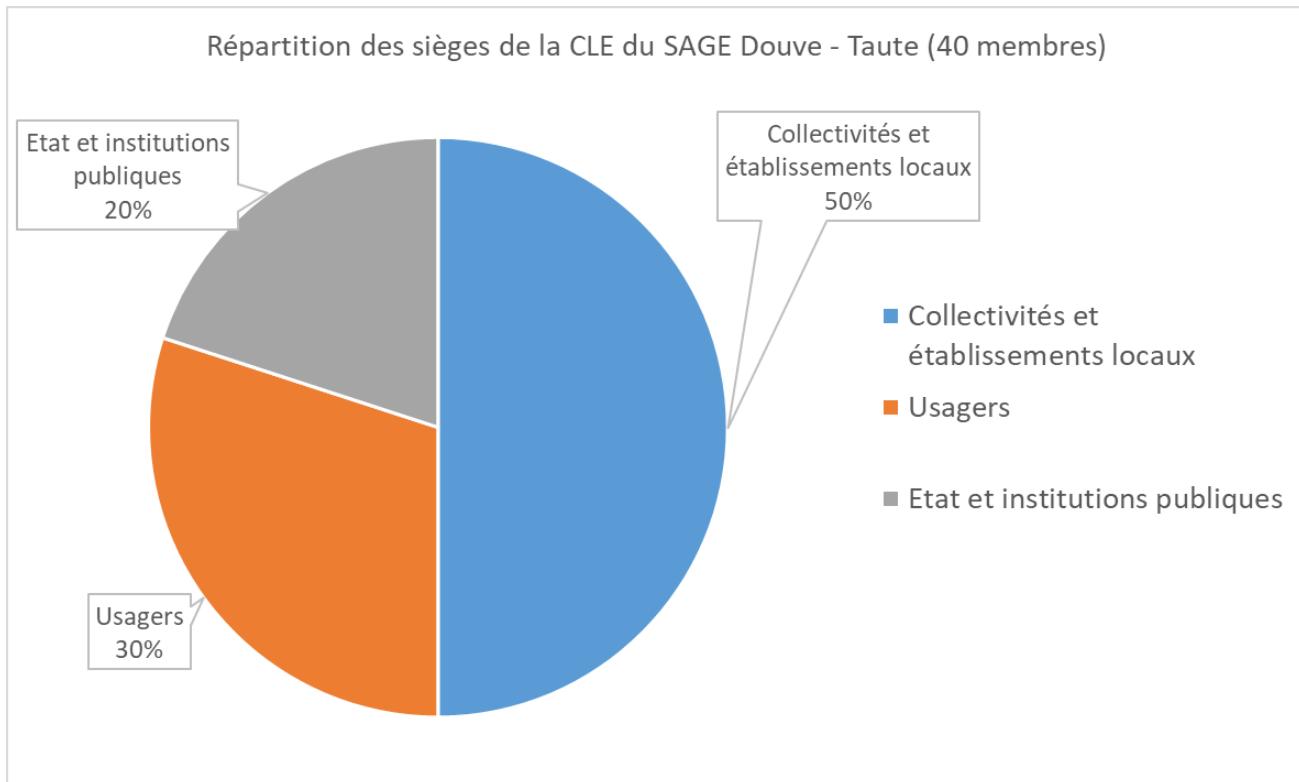


Figure 1: Répartition des sièges à la CLE du SAGE Douve - Taute (40 membres)

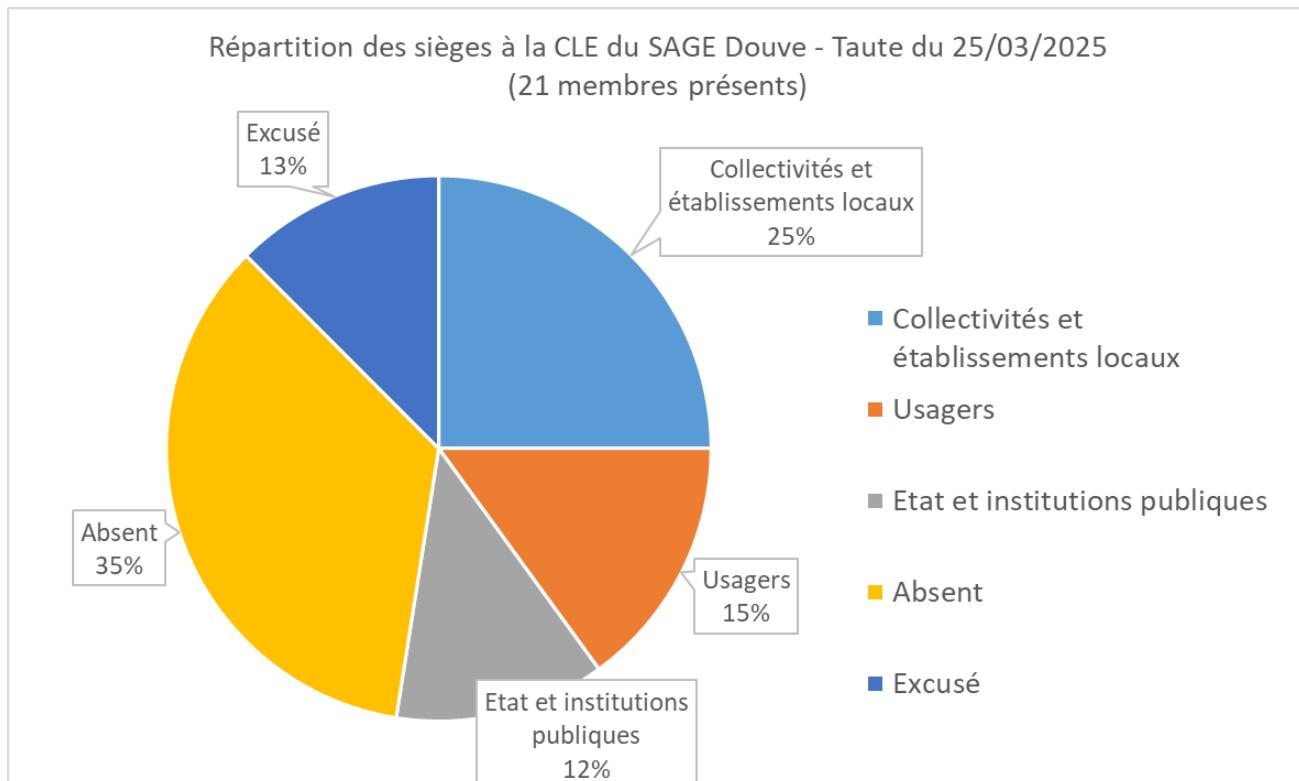


Figure 2: Répartition des sièges à la CLE du SAGE Douve - Taute du 25/03/2025 (21 membres présents)

Pour la réalisation de la figure 2, les conditions suivantes ont été appliquées :

- Un membre absent est un membre non présent, non excusé, et n'ayant pas transmis son pouvoir

- Un membre présent est un membre ayant signé la feuille d'émargement lors de la séance ou ayant transmis son pouvoir à un membre du même collège
- Un membre excusé est un membre ayant averti de son absence mais n'ayant pas transmis son pouvoir

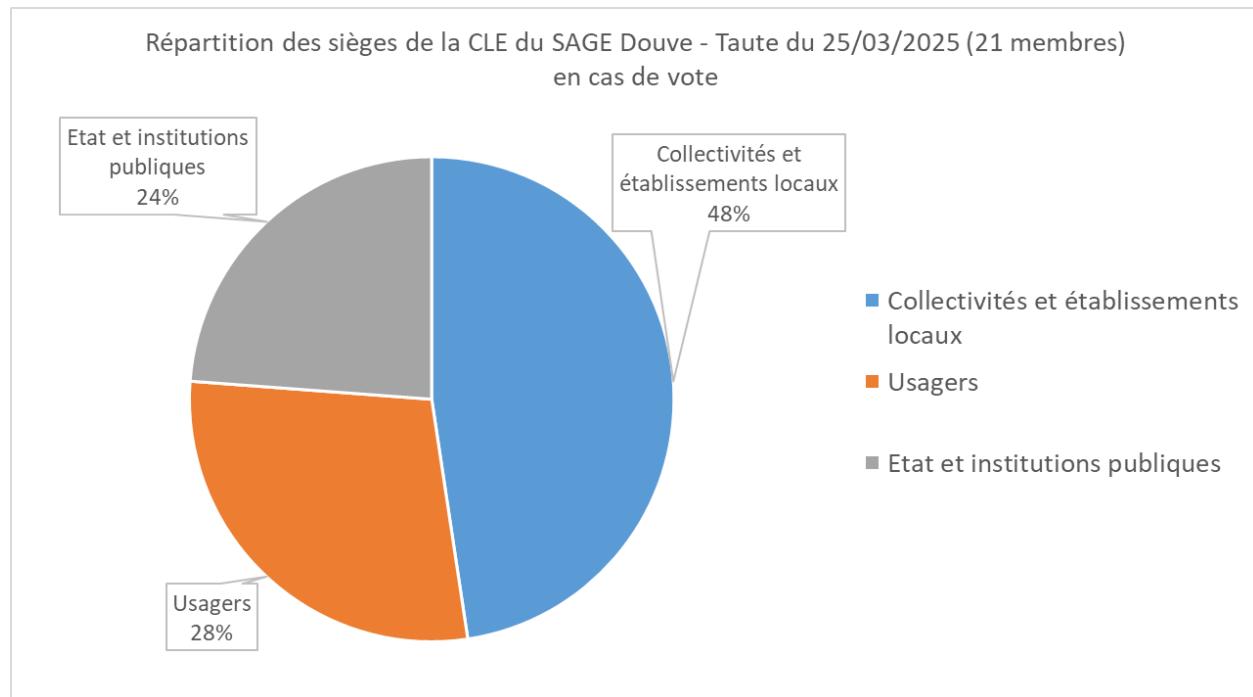


Figure 3: Répartition des sièges de la CLE du SAGE Douve - Taute du 25/03/2025 (21 membres) en cas de vote

Diapositive n°1

La séance débute à 9h. Elle est introduite par Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Président de la Commission Locale de l'Eau.

Diapositive n°2

L'ordre du jour est annoncé, puis un tour de table est réalisé :

1. Démarrage de l'Étude Volume Prélevable (EVP) – Comité de concertation local n°1 – Phase de recueil des attentes du territoire (Co-animation avec le bureau d'étude ANTEA)
2. Nouvelle organisation des SAGE(s) de la Manche
3. Création de la commission thématique Gestion Quantitative
4. (Re)Formation de la commission thématique Zone Humide

Aucun vote a été réalisé lors de la réunion de la commission locale de l'eau du 25/03/2025.

La présentation est jointe au compte rendu.

1. EVP – Comité de concertation local n°1 – Recueil des attentes du territoire

Diapositive n°3

Arthur Lengronne en charge de l'animation du SAGE Douve – Taute présente rapidement le déroulé de la séance. Celle-ci s'est réalisée en deux parties :

-la première partie est consacré à la réalisation du comité de concertation local n°1 de l'étude volume prélevable pour une durée d'environ 2h.

-la seconde partie est quant à elle consacrée aux 3 autres points à l'Ordre du Jour (ODJ).

Diapositive n°4

Arthur Lengronne (animateur SAGE) : L'étude Volume Prélevable (EVP) s'inscrit dans la continuité du PGRE mis en place sur le territoire. Cette étude est divisée en 4 lots.

Le SDeau50 est le maître d'ouvrage pour les lots 2, 3 et 4. La maîtrise d'ouvrage du lot 1 est assurée quant à elle par la communauté d'agglomération du Cotentin (CAC).

Cette étude est réalisé par ANTEA pour la partie hydrologie, hydrogéologie. La partie hydrobiologie est assuré par un prestataire FISH-pass. Enfin, l'aspect concertation de l'étude est réalisé par Boîte à outils (Fabienne Kervarec).

Cette étude est financée à 100 % par l'AESN.

Définition volume prélevable :

Le volume que le milieu est capable de fournir dans des conditions écologiques satisfaisantes, pour satisfaire l'ensemble des usages 8 années sur 10 ou respectant l'équilibre quantitatif d'une masse d'eau

L'objectif de cette étude est donc de définir des volume prélevables pour les différentes masses d'eau du territoire (de surface et souterrain) tout en garantissant le bon fonctionnement de l'environnement.

Diapositive n°5

Pendant cette étude, la CLE sera en charge de suivre les avancées des travaux au travers les différents comités. Il est prévu de réaliser 3 comités de concertation locales. Les résultats attendus par cette étude sont donc des volumes prélevables que la CLE devra valider ou invalider dans l'objectif d'intégrer les résultats dans les documents du SAGE.

Après l'étude volume prélevable, une concertation importante de la CLE est à prévoir pour discuter de la répartition des volumes prélevables entre les usages. L'objectif de cette concertation est d'aboutir à une répartition des volumes prélevables validée par la CLE puis de l'inscrire dans les documents du SAGE.

L'intégration des résultats de l'étude ainsi que la répartition des volumes prélevables dans les documents du SAGE passera nécessairement par un processus de révision.

→ La parole est ensuite donnée au bureau d'étude ANTEA en charge de réaliser le compte-rendu pendant leur intervention. Une synthèse des échanges a été réalisée par l'animateur SAGE durant l'intervention du bureau d'étude ANTEA

Mickael Hamel (Sdeau 50) : L'EVP est la continuité du PGRE. Ce dernier a permis d'améliorer la connaissance des ressources en eau du département et de sensibiliser le territoire aux effets du changement climatique. Cette étude permet désormais d'aller plus loin pour définir des volumes prélevables en identifiant ce que le milieu est réellement capable de fournir en eau.

Dans un second temps, l'objectif de l'étude est d'apporter les éléments techniques pour discuter de ces volumes et de leurs répartitions entre les usages.

La répartition des ressources en eau dans le département de la Manche est très hétérogène. Les prélevements induisent nécessairement des effets sur l'environnement. Les discussions doivent

s'orienter sur « *Quelle dégradation du milieu accepte-t-on pour maintenir ou adapter les usages aux volumes prélevés ?* ».

Marie Joly (ANTEA) : interroge les membres de la CLE sur leur perception du territoire et de ses enjeux.

Jean-Pierre Lhonneur (Président de la CLE) : insiste sur le fait qu'il est important pour cette étude d'avoir un historique le plus exhaustif possible des prélèvements réalisés dans la masse d'eau souterraine de l'Isthme du Cotentin.

Anne Hébert (maire de Marchésieux) : s'interroge sur le devenir et les transferts d'eau réalisés. Elle souhaite également que les communes du territoire soient davantage sensibilisées aux questions de la gestion de la ressource en eau.

Jacky Hébert (UFC que Choisir) : Les zones de marais sont un bien commun précieux qu'il faut préserver, et reconquérir. Cet aspect d'amélioration de la qualité de l'environnement (y compris de son sous-sol) et de la biodiversité des marais doit être un axe de travail.

Marc Lecoustey (chambre d'agriculture) : Les prélèvements dans les marais ont des impacts sur les activités agricoles. Ils génèrent des déformations des terrains superficiels rendant l'agriculture difficile dans certains secteurs.

Dans l'EVP, il serait intéressant de joindre une comparaison des prélèvements destinés à l'AEP, à l'industrie et aux activités agricoles (distinction entre l'abreuvement et irrigation?)

Loic Ducloue (ASA) : évoque le sujet des pollutions diffuses induites par les activités agricoles à l'origine de la fermeture d'un forage sur la commune de Les Veys.

Hervé Marie (CD50) : évoque le pâturage et l'industrie laitière. Il évoque la prise en compte des restitutions d'eau au milieu en lien avec la production laitière.

→ 9h50 : Passage des membres de la CLE en 3 sous-groupes pour identifier les enjeux et les usages consommateurs d'eau à bien intégrer dans l'EVP.

Pour avoir davantage d'informations sur les échanges et les documents produits par les 3 groupes, il est nécessaire de consulter le compte-rendu réalisé par le bureau d'étude ANTEA.

Conclusion de l'atelier

Dans chaque groupe, il a été demandé d'identifier 3 enjeux prioritaires :

Groupe 1 (Fabienne Kervarec)	Groupe 2 (Aurélien Rossi)	Groupe 3 (Marie Joly)
Hubert Pagnier (Isthme) ; Jean-Luc Launey (Isthme) ; Jean-René Lechartreux (CAC) ; Xavier Grawitz (SDeau50) ; Pierre Aubril (PNRMCB) ; Alexandra David (représente le préfet) ; Flambard Bertrand (ASA Douve)	Isabelle Charles (DDTM) ; Franck Ansart (SDeau50) ; Anne Hébert (maire de Marchésieux) ; David Guerin (FDC50) ; Hervé Marie (CD50)	Jean-Pierre Lhonneur (President de la CLE) ; Sandrine Olivier (AESN) ; Jacky Hébert (UFC que choisir) ; GERE Cyrille (CDCK50) ; Mickael Hamel (SDeau50) ; Loic Ducloue (ASA Taute) ; Nicolas Fillol (PNRMCB)
-Maintien des zones humides et des haies (bocage) -Gestion quantitative : impact des industries et de l'augmentation de la population	-Protection de la masse d'eau souterraine de l'Isthme du Cotentin -Maintien de l'activité de	-Interconnexions -Le marais et sa gestion -Aménagement hydraulique –

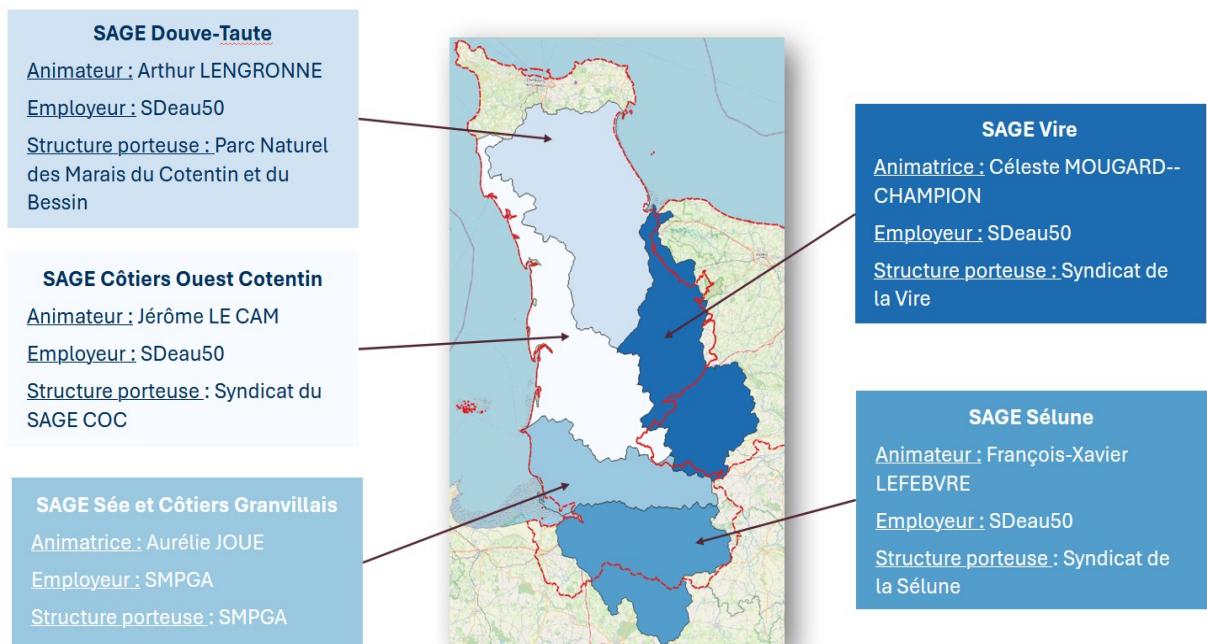
<p>-Interconnexions : transfert de l'eau vers les côtes en période estivale (surconsommation générée en partie par le tourisme)</p>	<p>l'élevage avec le pâturage</p> <p>-Amélioration du réseau hydraulique superficiel notamment dans la zone de marais</p>	<p>Portes à flots</p>
---	---	-----------------------

2. Nouvelle Organisation des SAGE(s) de la Manche

Diapositive n°9

Arthur Lengronne (animateur du SAGE) : L'animation des SAGE(s) est désormais mutualisée entre les structures porteuses et le SDeau50. Nous sommes 5 animateurs à temps plein répartis sur les 5 SAGE(s) du département de la Manche :

- SAGE Douve – Taute : Arthur Lengronne
- SAGE Vire : Céleste Mougard-Champion
- SAGE Côtiers Ouest Cotentin (COC) : Jérôme Le Cam
- SAGE Sée Côtiers Granvillais : Aurélie Joue
- SAGE Sélune : François-Xavier Lefebvre



Un des objectifs de cette mutualisation est de mettre en place des référents thématiques. Le rôle de ces référents est d'orienter, de conseiller les autres animateurs dans le domaine qu'il lui est attribué. La mise en place de ces référents thématiques est en cours, car le dernier animateur est arrivé au cours du mois de février.

Cependant, nous avons déjà pu identifier certaines thématiques nécessitant un référent comme la ressource en eau, les zones humides, l'urbanisme, l'agriculture, l'assainissement... L'intérêt de cette mutualisation est d'également de réduire le nombre d'interlocuteur par EPCI.

Diapositive n°10

Cette diapositive présente l'état d'avancement des SAGE(s) du département de la Manche. Les animateurs du SAGE Douve – Taute et SAGE Vire travaillent sur le bilan de mise en œuvre de leurs SAGE(s). Pour le SAGE COC, l'animateur travaille en ce moment sur le dossier d'approbation par arrêté préfectoral avant de le mettre en œuvre. Pour le SAGE Sée Côtiers Granvillais, ce dernier est en cours de rédaction. L'étape de concertation va débuter avec la mise en place de la consultation du public. Pour le SAGE Sélune, l'objectif est de travailler sur le bilan de mise en œuvre et de lancer sa révision prochainement.

3. Création de la commission thématiques Gestion quantitative

Diapositive n°12

Arthur Lengronne (animateur du SAGE) : Avant de présenter le rôle de la commission thématique gestion quantitative, il est important de bien visualiser l'organisation des différents comités de l'étude volume prélevable.

Il existe 3 types de comités :

- **Diapositive n° 13** - le comité technique de coordination (ensemble des lots) : il définit et valide les grandes orientations de l'étude pour assurer une cohérence globale entre les lots. Les membres de ce comité sont le SDeau50, la CAC, les structures porteuses et animation des SAGE(s), ARS, AESN, DDTM, DREAL, CD14, OFB, BRGM, CCI ainsi que l'ensemble des prestataires.
- **Diapositive n°14** - le comité de suivi des études (par lot) : il suit l'avancement et les résultats techniques de l'étude. Les membres de ce comité sont SDeau50, AESN, animateur des SAGE(s) et représentants des CLE concernées, les acteurs représentatifs préleveurs, et les prestataires du lot.
- **Diapositive n°15** - le comité de concertation locale (par SAGE) : il favorise l'appropriation de l'étude et l'expression des acteurs concernés. Les membres de ce comité sont la CLE avec une possibilité de réaliser une CLE élargie (cas sur le SAGE de la Vire) uniquement lors de la réalisation du comité de concertation locale.

Diapositive n°16

Le rôle de la commission thématique Gestion quantitative est de rassembler une partie des membres de la CLE pour :

- discuter des avancées techniques de l'étude
- Préparer les questions ou les sujets à faire remonter en comité de suivi des études
- S'assurer que l'étude fournit les éléments nécessaires à la future discussion sur la répartition des volumes prélevables

Après l'étude volume prélevable, cette commission pourra élaborer des propositions de répartition des volumes prélevables qu'elle soumettra lors d'un vote à l'ensemble des membres de la CLE.

Les membres de la CLE se sont proposés à main levée pour intégrer cette nouvelle commission thématique. La liste des membres de la commission thématique gestion quantitative est dans le tableau 5 :

COLLÈGE	Représentant (Nom, Prénom)			Structure / Organisation	Confirmation
Collectivités et établissements locaux	Monsieur	LHONNEUR	Jean-Pierre	Maire de Carentan Les Marais	Confirmé en CLE
	Madame	HEBERT	Anne	Maire de Marchésieux	Confirmé en CLE
	Monsieur	AUBRIL	Pierre	Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin	Confirmé en CLE
	Monsieur	GRAWITZ	Xavier	Syndicat départemental de l'eau de la Manche	Confirmé en CLE
	Monsieur	LEROUXEL	Jean-Luc	Syndicat départemental de l'eau de la Manche	Confirmé en CLE
	Monsieur	LAUNHEY	Jean-Luc	Syndicat mixte de production d'eau potable de l'Isthme du Cotentin	Confirmé en CLE
USAGERS	Monsieur	le président ou son représentant		Chambre d'agriculture de la Manche	Confirmé en CLE
	Monsieur	le président ou son représentant		Chambre de commerce et d'industrie Ouest-Normandie	A confirmer ?
	Monsieur	le président ou son représentant		GRAPE	Confirmé par mail
	Monsieur	le président ou son représentant		Fédération départementale des associations agréées pour la pêche et la protection des milieux aquatiques	A confirmer ?
Etat et Institutions publiques	Madame	la Directrice ou son représentant		Direction départementale des territoires et de la mer	Confirmé en CLE
	Madame	la directrice territoriale des Bocages Normands ou son représentant		Agence de l'eau Seine-Normandie	Confirmé en CLE
	Monsieur	le Directeur Régional ou son représentant		Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Normandie	Confirmé par mail
	Monsieur	le Directeur général ou son représentant		Agence régionale de santé de Normandie	Confirmé par mail

Tableau 5: Composition de la commission thématique Gestion Quantitative

4. (Re)Formation de la commission thématique Zone Humide

Diapositive n°18

Arthur Lengronne (animateur du SAGE) : La règle 2 du SAGE Douve – Taute concerne la protection des Zones humides du territoire. L'objectif de la CLE est la préservation et la non-dégradation de ces dernières.

La règle actuelle est rédigée de manière à limiter la destruction des zones humides sur un zonage défini. Sur ce dernier, l'assèchement, la mise en eau, l'imperméabilisation des zones humides de plus de 1000 m² est interdits sauf exception pour des enjeux de sécurité, extension de projet existants ou des projets déclarés d'utilité publique. Si un projet est une exception, son maître d'ouvrage doit alors suivre la séquence Eviter-Reduire-Compenser (ERC).

Lors de la CLE du 03/04/2024, la CCBDC était venue présenter son projet de PLUi ainsi que les résultats de ses inventaires zones humides. Ils avaient mis en évidence une impossibilité à urbaniser des dents creuses classées zones humides notamment au niveau de Carentan-Les-Marais.

Les objectifs de ce groupe de travail sont multiples. Il s'agit toutefois de démarrer les discussions autour de la modification de la règle 2 en 2025.

Jean-Pierre Lhonneur (Président de la CLE) : La règle actuelle du SAGE empêche l'urbanisation de zone humide identifiée dans des dents creuses de pôles urbains majeurs comme Carentan-Les-Marais. Il faut donc mettre en place une dérogation supplémentaire dans cette règle.

Arthur Lengronne (animateur du SAGE) : Pour apporter d'autres éléments, le droit de l'Environnement possède plusieurs principes dont le principe de non-régression. Par conséquent, modifier la règle 2 zone humide en ajoutant une dérogation supplémentaire induit nécessairement des contre-parties pour ne pas faire régresser la règle.

L'objectif de ce groupe de travail est donc de réfléchir à la manière de modifier la règle 2 sans faire régresser cette dernière.

Diapositive n°20

Les membres de la CLE se sont proposés à main levée pour intégrer cette commission thématique. Quelques modifications sont effectuées pour ce groupe :

- Jean-Luc Launey se retire du groupe zone humide
- Anne Hébert intègre le groupe zone humide

La liste des membres est dans le tableau 6 :

COLLÈGE	Représentant (Nom, Prénom)			Structure / Organisation	Confirmation
Collectivités et établissements locaux	Monsieur	MARIE	Hervé	Conseil Départemental de la Manche	Confirmé en CLE
	Monsieur	POULAIN	Jean-Marie	Communauté de communes Côte Ouest Centre Manche	Confirmé par mail
	Monsieur	LECHATREUX	Jean-René	Communauté d'agglomération Le Cotentin	Confirmé en CLE
	Monsieur	GUEGAN	Jean-Pierre	Maire de Graignes-Mesnil-Angot	Confirmé en CLE
	Monsieur	LHONNEUR	Jean-Pierre	Maire de Carentan Les Marais	Confirmé en CLE
	Monsieur	MAUQUEST	Jean-Pierre	Mairie de Montebourg	A confirmer ?
	Madame	HEBERT	Anne	Maire de Marchésieux	Confirmé en CLE
	Monsieur	AUBRIL	Pierre	Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin	Confirmé en CLE
USAGERS	Monsieur	le président ou son représentant		Chambre d'agriculture de la Manche	Confirmé en CLE
	Monsieur	le président ou son représentant		Fédération départementale des chasseurs de la Manche	Confirmé en CLE
	Monsieur	le président ou son représentant		GRAPE	Confirmé par mail
	Monsieur	le président ou son représentant		CREPAN	Confirmé par mail
	Monsieur	le président ou son représentant		Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir	Confirmé en CLE
Etat et Institutions publiques	Monsieur	le Directeur Régional ou son représentant		Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Normandie	Confirmé en CLE
	Madame	la Directrice ou son représentant		Direction départementale des territoires et de la mer	Confirmé en CLE
	Madame	la directrice territoriale des Bocages Normands ou son représentant		Agence de l'eau Seine-Normandie	Confirmé en CLE

Tableau 6: Composition de la commission thématique Zone humide

Aucun membre de la CLE du SAGE Douve – Taute ne s'est opposé au fait d'inviter les VP urbanismes ou responsables des services urbanismes des EPCI lors des prochaines réunions de ce groupe de travail.

Diapositive n°21

Aucune question n'a été posée.

Diapositive n°22

Monsieur Lhonneur remercie les membres de la CLE et met fin à la séance.